RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Info Retraite - Mon compte retraite

Le service *Mon compte retraite* vous permet :

- D'accéder à des **informations personnalisées** sur vos droits à la retraite
- D'**effectuer des simulations** (notamment du montant de vos pensions de retraite)
- Et d'**effectuer toutes les démarches** en ligne nécessaires concernant votre retraite.

Quels que soit votre situation et votre parcours professionnel, vous avez un compte sur le site Info Retraite et vous pouvez y accéder à tout moment.

Le service *Mon compte retraite* vous permet d'effectuer les **démarches suivantes** :

- Obtenir la liste et les coordonnées des caisses de retraite auprès desquelles vous avez des droits
- Consulter votre relevé de carrière et, à partir de 55 ans, en demander si nécessaire la correction
- Déclarer vos enfants
- Vérifier si vous bénéficiez d'un ou plusieurs contrats d'épargne retraite et si des contrats existent, obtenir la liste des organismes qui les gèrent et une estimation des montants ou encours des contrats détenus
- Réaliser une estimation du montant de votre pension de retraite ou de votre pension de retraite progressive
- Faire une demande unique de retraite progressive valable auprès de toutes les caisses de retraite auprès desquelles vous avez des droits
- Faire une demande unique de retraite valable auprès de toutes les caisses de retraite auprès desquelles vous avez des droits
- Faire une demande unique de retraite après un cumul emploi retraite
- Faire une demande de retraite de réversion.

> **À noter**
>
> Lorsque vous êtes à la retraite, ce service vous permet également d'obtenir vos attestations de paiement de votre pension et vos attestations fiscales.

En résumé :

Toute **personne** ayant des **droits** auprès **d'un ou plusieurs** régimes de retraite **obligatoire de base et complémentaire**

2 étapes

Connexion via FranceConnect

Langue **française**

Faire la démarche en ligne (https://www.info-retraite.fr/portail-services/login)

Comment faire ?

Étapes de la démarche

Vous avez déjà un compte FranceConnect

1. **Accéder** à son compte FranceConnect
2. **Sélectionner** le ou les **services souhaités** dans le compte retraite

Vous n'avez pas de compte FranceConnect

1. **Choisir "S'identifier avec FranceConnect"** dans la page "J'accède à mon compte retraite"

2. **Sélectionner** l'un des **partenaires** affichés
3. **Saisir** les **identifiant et mot de passe** demandés par le partenaire sélectionné
4. **Sélectionner** le ou les **services souhaités** dans le compte retraite

Aide en ligne

Un lien vers une **page d'aide** répondant à certaines questions des internautes est disponible sur la page de connexion au compte retraite.

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R46083/aide-remarque)

Cette démarche concerne :

À partir de quel âge un salarié peut-il partir en retraite ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14043)
Combien de trimestres un salarié doit-il avoir au minimum pour percevoir une retraite ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21551)
Combien de trimestres un salarié doit-il avoir pour bénéficier d'une retraite à taux plein ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35063)
Comment connaître ses caisses de retraite ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2504)
Comment est calculée la retraite quand on a cotisé à plusieurs régimes de retraite ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31666)
Comment faire sa demande de retraite lorsqu'on est agent public ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31541)
Comment faire sa demande de retraite lorsqu'on est salarié ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13941)
Comment les enfants sont-ils pris en compte pour la retraite du salarié ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16336)
Cumul emploi-retraite du fonctionnaire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12402)
Cumul emploi-retraite du salarié (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13243)
Durée d'assurance retraite du salarié du secteur privé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1761)
Montant de la retraite du salarié du secteur privé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21552)
Pension d'invalidité : majoration pour tierce personne (MTP) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31434)
Pension de retraite à taux plein d'un agent public (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1781)
Pension de retraite de base à taux plein du salarié (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14044)
Retraite anticipée pour carrière longue de l'agent public (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13946)
Retraite anticipée pour carrière longue du salarié (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13845)
Retraite anticipée pour handicap dans la fonction publique (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14060)
Retraite d'un agent public : qu'est-ce que la décote ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20349)
Retraite de base d'un fonctionnaire : quelle différence entre taux plein et taux maximum ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36465)
Retraite de base d'un salarié : quelle différence entre taux plein et taux maximum ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36464)
Retraite du salarié : qu'est-ce que la décote ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19666)
Retraite du salarié dans le secteur privé : rachat de trimestres (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15675)
Retraite du salarié handicapé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16337)
Retraite progressive de l'agent public (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F37400)
Retraite progressive du salarié (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12842)
Retraité vivant à l'étranger : quand faut-il présenter un certificat de vie ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2543)

Vérifié le 26 août 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)